

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

AB Science

Société anonyme
au capital de 531 692,57 €

3 avenue George V
75008 Paris

**Grant Thornton
Commissaire aux comptes**

29 rue du Pont - CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Audit et Conseil Union
Commissaire aux comptes**

17 bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2021

AB Science

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du conseil d'administration de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 167 509 € euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juin 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

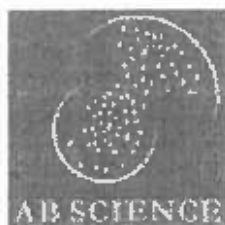


Samuel Clochard
Associé

Audit et Conseil Union
Membre de Kreston International



Jean-Marc Fleury
Associé



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX
PERSONNES LES MEUX REMUNEREES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à € 1 167 509 (un million cent soixante-sept mille cinq cent neuf euros)

Fait à Paris, le 18 mai 2022

Alain Moussy
Président Directeur Général